



FÉDÉRATION ARCHÉOLOGIQUE & HISTORIQUE DE BELGIQUE



*Namur
1886*

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DU CONGRÈS

Tenu à Namur, les 17-19 Août 1886

SOUS LA DIRECTION DE

LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NAMUR

PAR

J. DE RADIGUÈS DE CHENNEVIÈRE

SECRÉTAIRE DU CONGRÈS



NAMUR

TYP. LAMBERT-DE ROISIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

22, RUE DE L'ANGE, 22

1887



Deuxième séance générale

17 AOUT 1886

Présidence de M. EUG. DEL MARMOL.

La séance est ouverte à huit heures du soir.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Kurth.

M. KURTH. — Pour déférer au désir exprimé par M. le président du Congrès, je vais essayer, Messieurs, de vous présenter, d'une façon très sommaire, les vues qui ont été émises en séance de la 2^e section, sur une des questions qui ont fait l'objet de nos travaux.

L'an dernier déjà, vous vous en souvenez, nous avons émis le vœu, au Congrès d'Anvers, que toutes les Sociétés archéologiques fussent engagées à s'occuper de l'étude de la toponymie.

A l'intention de ceux d'entre vous, Messieurs, qui n'ont pas assisté au Congrès d'Anvers, je rappellerai brièvement ce que nous entendions par là.

Nous avons reconnu d'abord que la toponymie constitue un des plus précieux moyens d'information pour l'archéologie aussi bien que pour l'histoire de nos diverses provinces.

Les deux à trois cent mille noms de *lieux dits* qui existent en Belgique, et qui n'ont jamais été examinés d'une manière scientifique, présentent certainement un des sujets d'étude les plus neufs et les plus intéressants qui puissent tenter la curiosité de nos confrères.

Mais comment aborder l'entreprise? Nous avons pensé qu'il appartenait aux Sociétés archéologiques de s'en charger, et nous leur avons proposé de s'occuper, chacune dans son ressort, de recueillir et de faire recueillir les noms des *lieux dits* dans des glossaires systématiques et complets.

Aujourd'hui que l'idée a fait du chemin, et qu'un bon nombre de Sociétés fédérées se montrent disposées à entrer dans la voie indiquée par le Congrès d'Anvers, il convient de faire un pas de plus, et de s'entendre sur la manière dont elles devraient procéder pour faire un travail fructueux.

C'est là le point sur lequel je me permets, Messieurs, d'attirer pendant quelques instants votre bienveillante attention.

Tout d'abord, qu'on veuille bien le remarquer, il ne s'agirait nullement, pour les Sociétés intéressées, d'épuiser d'emblée la matière, en faisant le relevé complet et définitif de la toponymie de toute la région qu'elle étudie. S'il arrive qu'une Société parvienne à réaliser dès maintenant un pareil idéal, je m'en réjouirai sincèrement avec elle; mais, en attendant, j'estime que la prudence même conseille de donner à l'entreprise des proportions plus modestes, du moins dans la majorité des cas.

Voici donc, selon moi, ce que l'on pourrait faire pour commencer. Chaque membre d'une de nos Sociétés s'engagerait à faire le glossaire toponymique de sa commune. De la sorte, nous arriverions, en peu de temps, à posséder autant de ces recueils que nous comptons de confrères.

Moi-même, à la suite du vœu qui a été émis au Congrès d'Anvers, et afin d'éclairer les débats de cette année, j'ai fait ce travail pour la commune que j'habite.

La section d'histoire du Congrès a appuyé la proposition que je lui avais soumise : que le Congrès fit insérer ce glossaire dans le compte rendu de ses travaux.

En attendant qu'il puisse être soumis à l'appréciation de nos confrères, je vous demanderai la permission de vous exposer les principes qui m'ont guidé dans la confection de ce glossaire, et qui, selon moi, devraient, sauf meilleur avis, présider à la confection de tous les autres.

Le glossaire commencerait par le nom même de la commune, dont il donnerait, outre la forme officielle, la forme locale reproduite de la manière la plus conforme à la prononciation populaire. En général, la forme locale, quand elle se distingue de la forme officielle, est infiniment plus intéressante que celle-ci : cela n'a pas même besoin d'être démontré.

Viendraient ensuite les noms de toutes les sections ou hameaux de la commune.

Puis les noms des différents quartiers du village, quand le village est partagé en quartiers portant chacun un nom particulier.

Enfin, on prendrait les noms des rues de la localité.

Bien que dans la plupart des villages il n'y ait pas d'écriteau indiquant le nom des rues d'une manière officielle, il n'en est pas moins vrai que généralement ces rues portent un nom traditionnel qui, souvent, remonte assez haut, et qui est d'autant plus intéressant à étudier, qu'il émane plus directement de la bouche populaire.

J'ajouterai ici, pour faire droit à une observation judicieuse qui a été formulée par un membre de la deuxième section, qu'il serait fort désirable aussi de noter les maisons connues par des noms traditionnels et populaires, qu'elles le doivent à leurs enseignes, ou

à leurs anciens propriétaires, ou à toute autre circonstance connue ou inconnue de la génération présente.

Enfin, toutes les autres constructions et tous les autres monuments qu'on trouverait sur le territoire de la commune et qui seraient désignés par des noms spéciaux figureraient sous une dernière rubrique. Tels sont les ruines, les chapelles, les calvaires, les croix, les pierres tombales, etc.

Pour terminer cette nomenclature, on ferait le relevé de tous les noms des chemins qui se trouvent sur le territoire de la localité. Le travail serait ici moins considérable qu'on ne pourrait le croire à première vue : en effet, si sur le ban d'une commune, le nombre de routes, chemins et sentiers s'élève souvent à une centaine et dépasse même ce chiffre, la plupart de ces voies de communication ne portent pas de nom propre, mais sont simplement désignées par leurs points de départ et d'aboutissement. Il va sans dire qu'il ne serait nullement nécessaire d'énumérer celles-là. Par contre, il y aurait un grand intérêt à faire connaître les vrais *noms de chemins*, qu'on trouve, en nombre assez respectable, dans chaque localité. Parmi ces noms, il en est quelques-uns d'une importance majeure. Tels sont notamment : *le chemin des Romains*, *le chemin des Sarrazins*, *le chemin du diable*, *le chemin vert*, *la chaussée Brunehaut*, etc. Un relevé complet de tous ces noms et de quelques autres similaires permettrait aux archéologues d'entreprendre sérieusement l'œuvre d'un tracé définitif de la voirie romaine en Belgique.

Quantité d'autres noms de chemins, sans avoir cette importance, n'en sont pas moins utiles pour la connaissance de l'histoire locale. Et je ferai remarquer en passant que cette partie de la toponymie est d'autant plus importante qu'elle contient souvent des désigna-

tions fort anciennes. *Vieux comme les chemins*, dit avec beaucoup de sens un dicton populaire.

Après avoir ainsi groupé dans une première partie du glossaire tous les noms donnés par la voix populaire à une œuvre quelconque de la main humaine sur le territoire de la commune, on aborderait dans la seconde ceux qui désignent les diverses parcelles de ce territoire avec les divers phénomènes naturels qu'il peut présenter.

Ici se présente en premier lieu un groupe compact de noms, représentant, de toutes les parties de la toponymie, la plus antique et la plus immuable : je veux parler de noms hydrographiques.

Fleuves, rivières, ruisseaux, torrents, lacs, fontaines, tout cet ensemble fécond et bienfaisant qui constitue, en quelque sorte, le tissu veineux de la terre habitée, offre aussi au chercheur les éléments les plus précieux de son étude. Pas de noms plus anciens que ceux de nos cours d'eau : un grand nombre remonte jusqu'à l'époque celtique, et je me suis souvent demandé si, au moins pour ceux qui désignent les plus importants de nos fleuves et de nos rivières, il ne fallait pas remonter plus haut encore, jusqu'à l'homme qu'il est convenu d'appeler préhistorique.

Un autre groupe de noms locaux, plus rares dans notre pays parce qu'on n'y trouve pas une nature aussi accidentée qu'ailleurs, est celui qui désigne les grands phénomènes territoriaux, résultant de la dépression ou de l'exhaussement du sol. Il en existe cependant un certain nombre qu'il importe de recueillir : ces noms se placeraient utilement à la suite de ceux des cours d'eau.

Viendrait ensuite la nombreuse et intéressante catégorie des noms donnés aux diverses parties du sol mises en culture : aux champs et aux prés. Dans

la plupart des villages belges, ces noms forment l'élément principal et presque unique de la toponymie, et on ne se douterait pas de leur abondance. Rien que dans la commune que j'habite, j'en ai recueilli une centaine environ.

Aux noms qui désignent les parties du territoire mises en culture succéderaient ceux qui s'appliquent aux parties restées en friche, tels que bois, bruyères, marécages, etc.

Voilà, Messieurs, quel serait le plan d'un glossaire toponymique, ou du moins ce qui en constituerait l'essence. A l'intention de ceux de nos confrères qui voudraient faire plus, et donner à leur travail un caractère scientifique et définitif, j'ajouterai ici quelques autres indications.

Ce que vous me permettrez d'appeler la partie accessoire du glossaire, — je l'appelle ainsi non parce qu'elle est moins importante, mais parce qu'on ne pourrait pas l'exiger actuellement de tout le monde, — contiendrait, sous chaque nom, les renseignements suivants :

1° L'indication de la plus ancienne mention qui en est faite dans les documents consultés par l'auteur, et, s'il s'y trouve sous des formes diverses, l'indication exacte de celles-ci ;

2° Les traditions et dictons populaires qui ont cours au sujet du nom, et les explications *qui en sont données par le peuple*. Et ici je ne saurais assez mettre nos confrères en garde contre la dangereuse tendance de donner eux-mêmes l'étymologie des noms. Qu'ils laissent ce soin, je les en supplie, aux philologues de profession, et qu'ils ne s'aventurent pas sur un terrain glissant où presque tous ceux qui les ont précédés ont fait des chutes lamentables.

Enfin, si au cours de ses recherches l'auteur du

glossaire trouve d'anciens noms qui ont disparu de la nomenclature actuelle, et qu'il ne lui est pas possible d'identifier d'une manière certaine, il les reproduira utilement, sous forme d'appendice, à la fin de son travail. Je lui conseille même d'y joindre, le cas échéant, quelques-uns des documents inédits qui lui ont fourni le plus de renseignements, tels que actes de partage de terres, testaments, procès-verbaux d'abornement, etc.

Je crois faire plaisir à nos confrères en leur donnant ici, pour terminer, quelques conseils sur la manière la plus expéditive et en même temps la plus sûre d'arriver à réaliser ce programme.

Qu'ils commencent par aller copier sur les feuilles du cadastre communal, qui sont déposées au secrétariat de chaque commune, tous les noms qui y sont portés : c'est là le point de départ. Mais, comme le cadastre n'est ni fort complet ni très exact, il convient de le contrôler et de le compléter au moyen d'autres indications. On fera bien de s'adresser aux personnes âgées et intelligentes qui connaissent le mieux le territoire de leur commune, et de leur donner lecture de toute la liste qu'on a copiée, en les priant de rectifier les noms qui auraient été estropiés : ce sera là un contrôle des plus sûrs, en même temps qu'un excellent moyen d'arriver à plus d'une notion utile sur le sujet qu'on étudie. Qu'on ait soin d'établir les noms, autant que possible, d'après la prononciation populaire, sans s'émouvoir aucunement de la bizarre et fatigante diversité orthographique qu'ils présentent souvent. L'orthographe véritable d'un grand nombre de noms de *lieux dits* ne pourra être fixée que plus tard, quand la nature et la signification de ces noms seront mieux connues, et que la science philologique aura dit son mot dans la question : d'ici là, il serait prématuré de s'en préoccuper.

Il est d'ailleurs indispensable, pour faire un travail vraiment complet, d'être soi-même sur les lieux, de les connaître, de les parcourir souvent, de leur porter cet intérêt patriotique qui s'attache aux moindres détails, et qui vient de ce que des souvenirs personnels sont associés, pour l'observateur, à chaque recoin du sol qu'il emploie. Si je ne craignais de décourager des confrères que je tiens, au contraire, à conquérir aux études toponymiques, je dirais que chacun ne fait bien qu'un seul glossaire toponymique : c'est celui de son propre lieu natal. Je dirai du moins que c'est celui-là, à coup sûr, qu'on fera le mieux.

Lorsqu'enfin tous les matériaux sont parfaitement classés et coordonnés, il reste à faire un dernier travail, qui n'est pas le moins utile : c'est de transporter tous les noms sur une carte de la commune, qui mettrait sous les yeux l'ensemble des résultats acquis. L'échelle du 20,000^e, adoptée par l'état-major pour les feuilles de sa grande carte de la Belgique, suffit amplement dans ce but : on pourrait, provisoirement, se borner à copier ces feuilles, en attendant qu'il soit possible de faire entreprendre, sous les auspices de nos sociétés et avec le concours du gouvernement, une grande carte toponymique de notre pays.

La méthode que je préconise, je l'ai moi-même appliquée dans la confection des quelques glossaires toponymiques que j'ai faits dans le Luxembourg méridional, et dont le premier, relatif à la commune de Saint-Léger, vous sera, je l'espère, communiqué avec les actes de ce Congrès.

Maintenant, pour vous donner une idée de l'importance de cette étude, même au point de vue de l'archéologie franque, qui est à notre ordre du jour, je vous demanderai, Messieurs, la permission de citer quelques exemples des plus probants.

Il est un certain nombre de noms qui reparaissent souvent dans notre toponymie, et qui, jusqu'ici n'ont pas été étudiés d'une manière satisfaisante.

Prenons, par exemple, le mot *franc* lui-même, qui désigne la nation que vous connaissez.

Un grand nombre de noms de lieux renferment ce mot.

Dans la toponymie wallonne, le mot *franc* se retrouve dans des noms comme *Franchimont*, *Francorchamps*, etc. Dans la toponymie flamande, il se présente dans *Vrankrijk*, *Vrankenbosch* et autres.

Je ne prétends certes pas que dans chacun de ces noms, il faille chercher précisément celui de la nation franque elle-même. Mais on est obligé de reconnaître qu'il peut se trouver dans quelques-uns, et que ce serait un travail des plus fructueux que de déterminer ceux dont il fait partie comme élément constitutif, parce qu'on y posséderait une source d'indications précieuses, propres à aider puissamment l'archéologue et l'historien dans leurs recherches.

Je vous citerai ici, entre autres, un nom de *lieu dit* qui est très remarquable, je dirais presque pathétique, parcequ'il semble mettre sous nos yeux, d'une manière vivante et saisissante, l'invasion avec toutes ses terreurs.

Je le trouve dans un diplôme de 922, publié par Ritz dans les chartes complémentaires de Stavelot.

Dans cette charte donc, il s'agit d'un *locus qui dicitur Advenientes Franci*. L'endroit désigné se trouve dans les environs de Wellin, et M. Grandgagnage croit pouvoir l'identifier avec Ave (commune d'Ave-et-Auffe).

Il me semble évident que ce nom, qui existait en 922, remonte à quelques siècles plus haut; qu'il a rap-

port à un épisode dont ne parle point l'histoire, à un épisode, aujourd'hui inconnu de l'invasion franque en Belgique; qu'il a été formé par la population indigène elle-même, et que par cette appellation sinistre, elle a voulu rappeler un souvenir de ces jours d'angoisse où le pauvre paysan belge vivait sous la menace de l'extermination et du pillage.

D'autres appellations, tout aussi fécondes en suggestions précieuses, se rencontrent tous les jours sous les pas du toponymiste.

Il existe, par exemple, dans la toponymie des pays wallons, un très grand nombre de lieux dits *Paradis*.

J'ai rencontré fréquemment ce nom étrange dans le Brabant et dans le Hainaut, de même qu'en Artois et dans la Flandre française. Je l'ai trouvé plusieurs fois aussi dans mon pays, le Luxembourg belge, et je ne doute pas qu'il n'existe encore dans une multitude d'autres endroits, en dehors de ceux dont je connais le vocabulaire toponymique.

Ce nom m'a longtemps intrigué. Pendant plus d'une année, j'en ai vainement cherché une explication acceptable, et c'est en vain aussi que je l'ai demandée à d'autres chercheurs, qui avaient été frappés comme moi de cet appellatif étrange et qui avaient essayé de l'interpréter.

D'autre part, je remarquais que plusieurs archéologues avaient constaté — sans pouvoir se rendre compte eux-mêmes de la raison du fait constaté — que l'on était presque toujours sûr de trouver des antiquités romaines ou franques dans les endroits nommés *Paradis*. De ce nombre est notamment l'abbé Cochet, le célèbre auteur de la *Normandie souterraine*.

Il y avait, dans cette circonstance, une première indication qui ne faisait qu'enflammer ma curiosité sans la satisfaire, car enfin, quel rapport établir entre

le nom chrétien de *paradis* et des débris quelconques de l'antiquité païenne, qu'elle fût romaine ou franque?

J'en étais là lorsque je m'avisai de consulter Ducange, dans l'espoir que ce vieux recueil, d'une valeur vraiment inappréciable, et où beaucoup d'érudits modernes trouvent toutes faites les dissertations qu'ils veulent écrire, me fournirait au moins quelque renseignement qui pût me permettre de faire un pas de plus.

Ma curiosité ne fut pas trompée, car, en parcourant l'article assez long intitulé *paradisus*, j'y découvris un passage où le mot figurait dans un sens tout à fait spécial et nouveau pour moi : celui de *cimetière*. Bien qu'en apparence, et à m'en tenir à la lettre du dit passage, cette signification fût purement locale, je ne m'y laissai pas tromper, et je n'hésitai pas à conclure que partout où le mot *paradis* apparaissait dans un *lieu dit*, il devait avoir le sens de cimetière. Vous trouverez dans mon glossaire les preuves de cette assertion, que je n'ai pas le loisir de développer ici ; je me persuade, Messieurs, qu'elles convaincront les plus sceptiques. Qu'il me suffise, pour ne pas abuser de vos moments, d'appeler votre attention sur l'importance de cette donnée de la toponymie au point de vue archéologique.

Voici, dans le même ordre d'idées, un autre exemple non moins convaincant.

Près de Virton, s'élève une colline qui est célèbre par le nombre de découvertes qu'on y a faites. On y a exhumé les matériaux d'une ville entière : colonnes, statues, autels, objets d'art, que sais-je encore ? On a trouvé, dans cette colline, de quoi remplir tout un musée, et je pense qu'elle est bien loin d'avoir livré tous ses trésors. Or, cette colline s'appelle Majerou, et ce nom, étudié à la lumière des lois qui régissent les transformations du langage, apparaît d'emblée

comme un des plus répandus de notre toponymie. On le retrouve dans Magerotte, Mageret, Mazeroy, Maizeroy, Maizereux, Maizières, Mazères, Mazeyrolles, etc., et aussi, dans les provinces allemandes autrefois romaines, sous les formes Machern et Macher. Tous ces noms nous offrent le même radical diversement modifié selon les divers idiomes locaux, à savoir, le latin *maceries* qui signifie *muraille*.

Qu'est-ce à dire ? Que nos ancêtres, lorsqu'ils donnèrent aux endroits habités les noms qu'ils portent actuellement, rencontrèrent dans tous ces endroits les ruines des constructions romaines qui s'y élevaient autrefois, et qu'ils désignèrent ces *murs ruinés* du nom qui était alors employé dans ce sens. En d'autres termes, tous les endroits qui portent un des noms que je viens d'énumérer doivent contenir des substractions romaines, et j'invite avec confiance l'archéologue à y donner quelques coups de pioche. C'est ainsi que Maizières, en Hainaut, est une des localités les plus riches en antiquités romaines, et il n'y a pas longtemps qu'on y voyait encore, au milieu des champs, les débris des murs qui, autrefois, lui ont valu son nom.

UN MEMBRE. — On les y voit encore.

M. KURTH. — D'autres noms du même genre mériteraient une étude analogue.

Je vous signalerai, entre autres, les lieux dits Tombe, Tombelle, Tombois ou, en flamand, Tommen, Tommeken, etc.

Toutes ces formes désignent des endroits qui renferment cette espèce de sépultures que nous connaissons sous le nom de *tumulus*.

A l'heure qu'il est, le nombre des *tumulus* n'est plus très considérable en Belgique ; mais, si vous consultez la toponymie, vous constaterez que presque pas un

village n'a été privé de son *tumulus* autrefois. Le nombre en doit avoir été immense, et si, en s'aidant des renseignements de la toponymie, on parvient un jour à reconstituer l'aspect que devait avoir le sol de la Belgique il y a un millier d'années, j'imagine que, vu à vol d'oiseau, ce sera celui d'une immense prairie accidentée d'une multitude de taupinières.

Je crois vous en avoir dit assez, Messieurs, pour vous montrer quels sont les intéressantes données que la toponymie fournit aux études archéologiques.

Et puisque nous sommes en pays franc et mérovingien, grâce à M. Bequet et ses savants collègues namurois, il importe qu'ici particulièrement on se rende parfaitement compte de l'utilité réelle des études toponymiques pour le progrès des études archéologiques.

Si, aujourd'hui, nous possédions en Belgique un répertoire complet de toponymie, il suffirait au chercheur qui veut connaître les localités contenant des antiquités romaines ou franques, d'ouvrir son dictionnaire à certaines rubriques comme celles que je viens de signaler. Plus d'une fois, la toponymie lui dirait par l'organe de ce répertoire : Fouillez dans tel ou tel endroit où l'on n'a jamais trouvé aucun débris antique : il *doit* y en avoir. Et j'ose dire, Messieurs, qu'en écoutant ce conseil, l'archéologue n'aurait pas à craindre de s'égarer.

Telles sont, Messieurs, les considérations qui ont déterminé la deuxième section à formuler de nouveau le vœu qu'elle avait déjà émis l'an dernier, et qu'elle aura l'honneur de vous soumettre dans la réunion générale de demain. Il est ainsi conçu :

Le Congrès désire que l'attention la plus sérieuse des sociétés savantes soit attirée sur l'importance de la toponymie au point de vue de l'archéologie et de

l'histoire, et que les diverses Sociétés archéologiques du pays soient invitées à confectionner ou à faire confectionner par leurs membres des glossaires toponymiques de communes. (*Applaudissements prolongés.*)

M. le chanoine REUSENS. — Qu'il me soit permis de dire un mot sur la question dont M. Kurth vient d'entretenir l'assemblée. Le renseignement que je vais vous donner, Messieurs, pourra peut-être vous être utile.

Je dis donc que les mentions de lieux se trouvent généralement au cadastre.

Celui qui voudrait faire un glossaire toponymique devrait, avant de commencer ses recherches, s'adresser au cadastre, où il trouverait quantité de noms de lieux.

Les actes de vente qui contiennent la désignation des terrains vendus, sont également d'un grand secours dans pareille circonstance.

A l'aide du cadastre et des actes de vente qu'on pourrait se procurer, on aurait singulièrement simplifié la tâche.

Je fais des vœux pour que le glossaire toponymique dont vient de nous entretenir M. Kurth, soit mené à bonne fin.

M. BEQUET. — J'appellerai votre attention, Messieurs, sur les fontaines et les petites chapelles que l'on rencontre dans nos campagnes et dont beaucoup portent des noms de Saints particulièrement vénérés dans le pays.

Il faut faire remonter aux premiers âges du christianisme dans nos contrées l'origine de ces noms, ainsi que des qualités merveilleuses que les gens des campagnes attribuent aux eaux de certaines fontaines.

Chez les peuples de la Gaule-Belgique, les sources étaient l'objet d'un culte ; elles furent, avec les arbres et les pierres, la dernière expression du paganisme.

Les missionnaires qui portèrent l'évangile dans nos contrées durent s'attacher d'abord à faire disparaître le culte de ces sources et d'en éloigner les ex-voto et les offrandes. Dans ce but, ils se servirent de leurs eaux pour administrer le baptême, les revêtant ainsi d'un caractère sacré, dont le nom du saint missionnaire, donné à la source, perpétuait le souvenir.

Toutes les fontaines ne servirent pas à ce pieux usage et le nom de *fontaine du Diable*, que quelques unes d'entre elles ont conservé jusqu'à ce jour, nous rappelle que sur leurs bords s'élevait un *sacrarium* payen, et qu'elles furent un des derniers sièges de l'idolâtrie.

Nous avons rencontré fréquemment au milieu de nos cimetières francs des restes de petits édifices qui furent, croyons-nous, de simples chapelles élevées par les premiers francs convertis au milieu de leurs frères payens. Il existe encore quelques-unes de ces chapelles que la piété des fidèles a conservée jusqu'à nos jours : on trouve dans leur voisinage des sépultures datant des premiers temps mérovingiens, elles portent presque toujours le nom de saints du pays.

On voit aussi dans la province de Namur des pierres dont les dimensions et l'isolement attirent l'attention ; elles portent le nom de *Pierres du Diable*. Elles prêtent naturellement au merveilleux ; aussi chacune a-t-elle sa légende, légende souvent obscure, mais dans laquelle la méchanceté du démon joue le principal rôle. Le diable y est en effet l'image de la résistance du paganisme expirant cherchant à arrêter, par la violence, les progrès de la religion nouvelle.

M. l'abbé HABETS. — Je désirerais présenter quelque observations relativement à la question qu'a traitée M. Kurth.

Il y aurait à tenir compte, dans les recherches aux-

quelles se livrent l'historien et l'archéologue, non seulement des noms de lieux, mais également de l'étude des langues, particulièrement des mots de la langue wallonne, qui sont dérivés du tudesque ou du néerlandais.

M. Bequet nous rappelait tantôt que l'incertitude règne, dans le camp des historiens, sur la question de savoir si ce sont les Francs-Saliens, ou bien les Francs-Ripulaires qui ont envahi notre pays.

Et, Messieurs, si on étudie le wallon du pays de Namur, on rencontrera des mots qui sont dérivés, ou de l'allemand ou du néerlandais.

Et, en effet, les Ripulaires sont allemands, et les Saliens sont hollandais ou flamands.

Si donc on confectionnait un glossaire des mots wallons qui sont dérivés de l'allemand ou du néerlandais, il me semble qu'on parviendrait à quoi s'en tenir sur la nature des invasions dont notre pays a été victime autrefois.

Ces études cependant ne devraient pas se borner au dialecte de la ville de Namur seule.

Il y a eu, à Namur, des garnisons hollandaises qui, peut-être, ont corrompu la langue du peuple.

A cause de la guerre de succession d'Espagne, pendant trois quarts de siècle, cette ville a possédé une garnison hollandaise.

De plus, à la ville de Namur, il est venu, autrefois, beaucoup de domestiques de nationalité soit allemande, soit hollandaise ou flamande. Ces domestiques étrangers, pour leur part — quoiqu'elle soit plus petite — ont dû corrompre la langue.

Mais, dans les villages éloignés des villes, dans les villages pour ainsi dire perdus de la province, cette influence étrangère ne s'est pas exercée sur la langue parlée. C'est donc cette partie du plat pays qu'on

devrait de préférence prendre pour champ d'expérience. C'est là qu'on trouverait quantité de mots du dialecte namurois, dérivés de la langue des peuplades qui avaient envahi notre pays à l'époque des Francs.

Et chez ces campagnards, c'est l'idiôme de la vie domestique et de la vie des champs surtout, qu'on devrait étudier, les mots désignant les meubles, les instruments de labour, les batteries de cuisine, les outils des métiers, etc. Cette étude, jointe à celle des noms de lieux, dont nous a entretenu M. Kurth, est, d'après nous, d'une utilité incontestable. En joignant ces deux études ensemble, on parviendrait peut-être à découvrir à quelle race particulière appartenaient ces Francs envahisseurs, dont on déterre les tombes dans la province de Namur.

J'ai cru faire chose utile en présentant ces observations à l'assemblée.

M. le chanoine HUGUET. — Ainsi que l'a fait remarquer M. Kurth avec juste raison, les noms de lieux et toutes les anciennes désignations qui se rattachent à la topographie de nos communes constituent une source précieuse pour l'étude de l'histoire locale et nationale.

Qu'il me soit permis d'attirer l'attention de Messieurs les membres du Congrès sur une question qui se rattache étroitement à celle que l'honorable professeur a mise en discussion; c'est la recherche des fiefs ou seigneuries qui existaient jadis dans chaque paroisse en si grand nombre.

A Néchin, près de Tournai, où j'étais curé jadis, j'ai retrouvé, dans les archives de la cure, une *histoire topographique du village*, faite il y a plus d'un siècle et demi par un érudit, l'un des savants Godefroy, de Lille, qui habitent un château de la localité. Cette énumération des fiefs, au nombre d'au moins cinquante,

est tirée de dénombremens qui se faisaient à l'avènement de l'héritier et successeur du suzerain. On ne saurait croire quelle source précieuse de renseignements sur l'ancien langage, sur le sens d'appellations locales jusque-là inexplicables, sur la véritable histoire de nos communes, on peut tirer de ces documents restés jusqu'à présent enfouis dans nos archives.

L'excellent archiviste de Roubaix, M. Leuridan, à qui j'ai fait part de ma découverte, m'a dit que, dans le département du Nord, en France, on recherchait tous les noms des fiefs, et que ce travail était déjà assez avancé pour son arrondissement.

Je crois que sous ce rapport nous sommes en retard dans notre pays et je voulais attirer l'attention de nos chercheurs et de nos érudits vers cette ruine précieuse, qui n'a pas été assez explorée jusqu'ici.

Les trésors abondants qu'on y découvrirait complèterait très bien le travail proposé par M. Kurth, et lui donneraient une plus grande valeur.

M. KURTH. — Je dois vous dire, Messieurs, que les études toponymiques ont porté des fruits déjà.

On a commencé à publier les noms toponymiques d'un assez grand nombre de communes. M. Wauters d'une part, MM. De Potter et Broeckaert de l'autre, dans leurs recueils consacrés à l'histoire des communes du Brabant et de la Flandre Orientale, publient les noms des *lieux dits* anciens et modernes de chaque localité, et, dans ces dernières années, j'ai trouvé la même préoccupation chez un certain nombre d'auteurs de monographies historiques.

Mais, pour que la science toponymique puisse être considérée comme vraiment fondée, il faut que l'on commence par en bien établir la méthode; il faut ensuite que les noms de lieux soient relevés d'une manière systématique et complète.

Et ici, qu'il me soit permis d'indiquer une condition indispensable de tout travail fructueux. Il importe que la relation naturelle et intime qui existe entre les noms toponymiques et le sol qui les porte ne soit pas détruite. Si le lien qui relie les noms aux choses vient à être brisé, les noms cessent d'être des matériaux historiques; ils peuvent continuer à mériter l'attention du philologue, mais l'historien et l'archéologue n'en pourront plus tirer aucun parti. A quoi me sert, par exemple, de savoir qu'il y a dans un village un nom qui indique une cachette archéologique, si j'ignore à quelle partie du sol ce nom doit être appliqué?

Je ne sais, Messieurs, si quelques-uns d'entre vous n'ont pas été frappés, en lisant la *Rome souterraine* de M. de Rossi, des remarquables déclarations que cet homme illustre, le prince des archéologues chrétiens, a faites à ce sujet? C'est en maintenant toujours consciencieusement la relation que j'indique, c'est en élucidant sans cesse l'histoire des lieux par les noms, et en faisant servir à l'interprétation de ceux-ci la connaissance qu'il avait de ceux-là, que de Rossi a non seulement créé, pour ainsi dire, l'archéologie chrétienne, mais qu'il a fait plus, et qu'il a reconstitué une bonne partie de l'histoire des premiers siècles du christianisme.

Je le répète, l'auteur de tout glossaire toponymique doit s'attacher à bien comprendre la nécessité de maintenir la relation naturelle qui existe entre les noms de lieux et le sol auquel ces noms se rapportent.

M. le docteur V. JACQUES. — Messieurs, au nombre des vœux émis l'an dernier par le Congrès archéologique, figurait celui que j'avais formulé en ces termes :

» Il serait hautement désirable de dresser, au moyen des signes conventionnels usités en France, une carte préhistorique et protohistorique de la Bel-

gique. A cette carte serait joint un catalogue indiquant, pour chaque localité, les découvertes archéologiques se rapportant aux époques préhistoriques, gauloise, germanique, romaine et franque, et mentionnant les musées et collections où se trouvent les objets découverts. »

L'énoncé de cette proposition suffit amplement, je crois, pour faire ressortir l'utilité de la carte, et j'é mets l'espoir de voir les différentes Sociétés d'archéologie du pays suivre en cela l'exemple donné par la Société archéologique de Namur.

Je dois cependant attirer l'attention du Congrès sur un point qui demande à être discuté. Il s'agit de savoir quels signes conventionnels seront employés pour la confection de la carte. Il me paraît, tout d'abord, Messieurs, que nous ne pouvons adopter les signes qui ont été appliqués à la carte que la Société archéologique de Namur a dressée, et qu'elle a fait afficher ici.

Je me hâte de le dire : cette carte est intéressante, complète et bien conçue, sauf au point de vue des signes dont je vais me permettre la critique.

La Société archéologique de Namur, suivant un système qui, selon moi, n'est pas heureux, a fait quelques-unes de ses annotations sur la carte, au moyen des initiales des mots français. Ainsi, par exemple, la découverte d'antiquités romaines est indiquée par les lettres *a. r.*, et celles d'antiquités franques par les lettres *a. f.*

Or, ce système d'indications a généralement été condamné.

Pour qu'une carte archéologique ait une valeur réelle au point de vue scientifique, il faut que la langue qu'elle parle soit en quelque sorte universelle.

Le Congrès d'archéologie et d'anthropologie préhistoriques, qui a tenu successivement ses sessions dans les différents pays du monde, avait eu soin de formuler ce *desideratum* essentiel.

Il avait reconnu la nécessité de choisir un certain nombre de signes pouvant être lus par tout le monde et susceptibles d'être adoptés par toutes les Sociétés archéologiques. Les initiales devaient donc être rejetées d'une manière absolue et les signes devaient être mnémotechniques, c'est-à-dire rappeler à première vue l'objet ou l'idée qu'ils représentaient.

La lecture d'une carte confectionnée d'après une pareille méthode, offrirait certes plus d'intérêt et un intérêt plus général qu'une carte confectionnée de telle façon qu'il faille consulter d'abord une notice explicative, des signes, et ensuite recourir à une traduction pour les différentes langues.

Les signes conventionnels devraient en outre pouvoir être combinés de manière à ne pas obliger le lecteur, à recourir, à chaque instant, au glossaire explicatif, au répertoire des signes.

En 1874, au Congrès d'archéologie préhistorique de Stockholm, l'assemblée avait été saisie de cette question par M. Chantre. Elle s'était empressée de nommer une commission où figuraient des savants appartenant aux divers pays représentés officiellement au Congrès. En faisaient partie MM. Capellini (Italie), Desor (Suisse), Dupont (Belgique), Engelhardt (Danemark), John Evans (Grande-Bretagne), Hildebrand (Suède), Leemans (Pays-Bas), Lerch (Russie), de Mortillet (France), Ronner (Autriche), Virchow (Allemagne) et Chantre (France), l'auteur d'un premier projet.

Cette commission avait chargé une sous-commission de lui faire des propositions sur la question.

Ces propositions furent soumises au Congrès sui-

vant. Un tableau de signes conventionnels fut dressé. Je vais avoir l'honneur d'en expliquer au Congrès le mode d'application.

Les signes conventionnels proposés par MM. Chantre et de Mortillet pour la confection des cartes archéologiques se composaient de signes radicaux et de signes dérivés. Les signes radicaux, comme on peut le voir, répondent à tous les desiderata exprimés par les membres du Congrès de Stockholm : ils sont simples, tranchés, en ce sens qu'on ne peut les prendre l'un pour l'autre; universels, puisque tout le monde peut les comprendre; mnémoniques, puisqu'ils rappellent assez clairement ce qu'ils doivent représenter, et multipliables. Ces signes sont : pour une *caverne*, une sorte de portique figurant l'entrée; pour un *menhir*, une *Pierre levée*, un triangle isocèle dont la base est prolongée de part et d'autre; pour un *dolmen* ou une *allée couverte*, une ligne horizontale soutenue par deux petites lignes obliques; pour un *tumulus*, un segment de cercle; pour une *sépulture*, une ligne horizontale prolongée vers le haut par deux petites lignes obliques divergentes; pour un *camp*, un *oppidum*, un *retranchement*, un carré dont l'un des côtés est incomplet; pour une *palafitte*, des *habitations sur pilotis*, une ligne horizontale surmontant quatre petites lignes verticales équidistantes; pour le lieu d'une *découverte*, un triangle équilatéral; enfin pour une *mine*, une *carrière*, une *exploitation* ancienne quelconque, le pic du mineur.

Ces signes, qui sont au nombre de neuf, suffiraient amplement pour la confection d'une carte préhistorique. C'est d'ailleurs à cette carte qu'ils étaient destinés.

Si le système que je viens d'exposer était admis par vous. Messieurs, il y aurait lieu, pour la confection d'une carte archéologique de la Belgique comprenant

les époques franque et romaine, de compléter le tableau par quelques signes radicaux nouveaux aussi simples et d'une lecture aussi facile.

Quant aux signes dérivés des radicaux, ils sont également très simples. Voici ceux qui sont figurés sur le tableau que je viens de faire passer sous vos yeux.

Supposons qu'il s'agisse du premier signe, le portique qui représente la caverne. La caverne est naturelle ou creusée de main d'homme; la caverne arrangée spécialement par la main de l'homme, sera, en général, mieux éclairée que la caverne naturelle : la première sera représentée par le signe simple; la caverne naturelle, par le même signe tout en noir. Viennent ensuite les combinaisons de signes : la caverne sépulchrable sera représentée par le signe de la caverne naturelle ou artificielle surmonté du signe radical sépulture; le refuge souterrain, par le signe radical refuge, retranchement, enveloppant le signe radical caverne.

Prenons le signe radical menhir. S'il s'agit de noter des menhirs en série, on redoublera la ligne de la base; s'il s'agit de noter des pierres formant enceinte, des cromlechs, un demi-cercle de points entourera la base; une pierre à bassins sera représentée par le radical marqué au centre d'un point noir; une pierre avec inscription aura sa base formée d'un trait plus plein, et enfin une pierre à légende, la légende ayant souvent quelque côté obscur, le signe sera tout en noir.

Le signe dolmen se combine avec le radical tumulus pour marquer le dolmen sous tumulus et le dolmen sur tumulus.

Le signe tumulus se combine avec le signe sépulture, avec le signe enceinte, retranchement, avec le signe pierre levée; il se retourne pour représenter une

mardelle; sa ligne courbe est interrompue par une ligne courbe en sens inverse, quand il représente un *long barrow* et enfin il contient un carré noir; quand le tumulus appartient à la variété nommée par les Anglais *chambered barrow*.

Le radical sépulture, dont la base est redoublée, signifie que le corps est couché en long; quand il contient un point, qu'il s'agit d'une sépulture à incinération; une petite croix, qu'il s'agit de sépultures nombreuses, d'un cimetière.

Le radical découverte se double pour la découverte de plusieurs objets; le signe est plein, c'est-à-dire tout en noir, pour un atelier de fabrication ou une fonderie, et deux signes enlacés marquent l'emplacement de ce que l'on appelle une station.

La sous-commission avait également proposé quelques signes complémentaires, applicables à tous les signes radicaux ou dérivés : pour spécifier si le monument avait été fouillé, un petit cercle au dessous du signe; s'il avait été dégradé, une barre en travers; détruit, deux barres en croix en travers, et si le monument signalé n'existait pas, une petite ligne oblique à la suite du signe. Relativement à l'âge, la sous-commission proposait enfin un signe distinctif pour l'âge paléolithique, l'âge néolithique, la période du bronze et la période du fer. Des signes analogues devront également être choisis quand il s'agira d'étendre la nomenclature aux antiquités romaines et franques. On pourrait d'ailleurs, pour les cartes manuscrites, mettre les signes en couleurs : la sous-commission avait recommandé le jaune-brun pour le paléolithique, le vert pour le néolithique, le rouge pour le bronze et le bleu pour le fer, ces couleurs restant bien distinctes à la lumière artificielle.

Pour un petit pays comme le nôtre, il serait possible



de réunir sur une même carte, l'ensemble des découvertes préhistoriques et protohistoriques.

Toutefois, le genre de carte qu'il s'agirait d'adopter n'est pas indifférent. Sur ce point également, MM. Chantre et de Mortillet ont appelé l'attention des membres des Congrès de Stocholm et de Buda-Pesth.

Dans la plupart des pays de l'Europe et dans quelques pays transatlantiques, il existe des cartes construites à une échelle assez grande. Mais leur emploi n'est pas toujours pratique.

Il faut cependant éviter l'inconvénient d'avoir des cartes trop petites. Ces cartes seraient bientôt surchargées et on les lirait avec beaucoup de difficulté.

Voyez, par exemple, la carte archéologique de la Belgique de Vander Maelen, dressée en 1871 — je ne parle pas, notez-le bien, des signes adoptés — je fais la critique de l'échelle. Cette carte est trop petite, car les signes ont dû être placés les uns à côté des autres, sans indication spéciale du point où la découverte a été faite. La carte de la Société archéologique de Namur a le même défaut. Pour une localité donnée, on trouve une succession de signes qui vous indiquent toutes les découvertes qui ont été faites dans cette localité. C'est très bien. Seulement, quand l'explorateur, le touriste, l'archéologue voudront chercher le point où ces découvertes ont lieu, ils ne le trouveront pas, parce que la carte a été faite à une échelle trop petite et que l'espace est trop restreint pour indiquer la position de la découverte.

Il est donc nécessaire de posséder une carte d'une échelle plus grande. Pour la Belgique, nous aurions le choix entre une carte au 1/20000^e, qui se compose de plus de 400 feuilles, une carte au 1/40000^e qui est divisée en 72 feuilles, et une carte au 1/160000^e, qui

ne comprend que 4 feuilles; toutes ont été publiées par l'Institut cartographique militaire. La première, je crois, serait d'un usage peu pratique et serait aussi très encombrante.

Mais la carte au 1/40000^e conviendrait fort bien pour donner tous les détails nécessaires et pourrait notamment indiquer l'emplacement précis de la découverte. Tout au moins chaque société archéologique devrait-elle posséder, à cette échelle, une carte complète de la région sur laquelle portent plus particulièrement ses recherches

Mais cette carte, je le reconnais, serait d'un usage trop restreint : 72 feuilles, c'est encore beaucoup.

Pour saisir l'ensemble des études archéologiques, il serait très possible de reporter sur la carte au 1/160000^e, tous les renseignements de la carte détaillée au 1/40000^e, au moins pour l'indication de la localité, sinon pour l'indication de l'endroit précis de la découverte. C'est comme commentaire de cette carte au 1/160000^e destinée à la publication que je réclame le catalogue qui fait l'objet de la seconde partie de ma proposition.

Dernièrement, MM. De Puydt et Lohest ont fait une communication des plus intéressantes à la Société d'anthropologie de Bruxelles. Cette communication portait sur les différentes stations de l'âge de la pierre polie qu'ils ont relevées dans les environs de Namur et dans la région comprise entre Namur et Visé.

Nos collègues ont reporté les indications d'un catalogue dressé de la manière que je préconisais l'année dernière à Anvers, sur une carte au 1/360000^e. Les points sur lesquels les découvertes ont été faites étaient peut-être trop nombreux pour pouvoir être représentés par les signes recommandés par le Congrès d'archéologie préhistorique.

Aussi les ont-ils indiqués par des points plus ou moins grands suivant l'importance de la découverte. Mais combien plus intéressante eut été la lecture de leur carte, s'ils avaient pu employer les signes conventionnels et si la nécessité de réduire le format de la carte en raison du format du recueil où leur travail a été publié, leur avait permis d'indiquer le point précis de la découverte.

Pour la Belgique donc, il me semble que deux cartes sont nécessaires : une au 1/40000^e pour les détails, l'autre au 1/160000^e pour l'ensemble. La première serait rédigée surtout par les Sociétés archéologiques, pour leurs membres, la seconde serait rédigée en vue de la publication.

Je crois inutile d'insister, Messieurs, sur les autres points visés par la proposition que j'ai formulée l'année dernière à Anvers.

Je termine, Messieurs, en vous priant de bien vouloir nommer une commission composée d'un nombre de membres à déterminer. Cette commission serait chargée de présenter, pour le prochain Congrès, un rapport sur la question, rapport qui s'étendrait sur les moyens pratiques d'exécution de la carte et qui étudierait les signes qu'il conviendrait d'ajouter aux signes que je vous ai signalés, et qui ont pour auteurs MM. Chantre et de Mortillet. (*Applaudissements*).

M. le comte DE MARSY. — Je viens appuyer, Messieurs, le principe développé par M. le Dr Jacques.

Depuis longtemps en France, nous nous sommes préoccupés de la confection des cartes préhistoriques et nous avons adopté le système qui a été admis par le Congrès de Budapesth, bien que ce système présente une difficulté d'exécution au point de vue de la dépense. Nous cherchons à éviter une dépense trop grande.

M. le Dr JACQUES. — Cette difficulté est prévue par l'emploi d'un nombre restreint de signes noirs.

M. le comte DE MARSY. — Elle n'est pas prévue d'une façon suffisante pour distinguer les époques.

M. le Dr JACQUES. — Les auteurs des signes conventionnels ont donné quatre signes différents, qui, étant facilement reconnaissables, peuvent être imprimés en noir.

M. le comte DE MARSY. — Nous étudions, depuis trois ans, la question des signes conventionnels, de manière à pouvoir continuer la carte archéologique jusqu'à l'époque actuelle.

Quand on veut, sur la même carte, multiplier le nombre de signes, voici ce qui arrive. Pour la carte archéologique de la province de Namur, par exemple, vous aurez, pour Namur, cinquante signes à la suite l'un de l'autre.

Pour les localités importantes, il faut un numéro et une série de renvois en marge.

Ainsi que M. le Dr Jacques le dit, nous sommes obligés d'adopter des signes conventionnels dont on puisse se servir dans tous les pays.

J'appuie donc la proposition de M. Jacques.

Comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, Messieurs, nous nous sommes occupés, en France, de cette question. L'an prochain, je vous enverrai le rapport que notre Société française d'Archéologie aura mis au jour, et vous pourrez l'examiner et nous communiquer les réflexions qu'il vous aura suggérées.

En procédant ainsi, nous pourrions arriver à obtenir un système franco-belge qui pourrait devenir universel.

La question de l'échelle est une grosse question hérissée de bien des difficultés.

Une carte archéologique en 72 feuilles est certes de nature à effrayer certaines personnes qui n'envisage-

raient pas assez la facilité de lecture et de compréhension de pareille carte, mais qui tiennent peut-être trop compte de la dépense.

D'un autre côté, les cartes du Dépôt de la guerre ne sont-elles pas trop chargées au point de vue des signes naturels? Et, pour se servir utilement de ces cartes, ne faudrait-il pas diminuer le nombre des signes?

Je me permets d'adresser ces questions à l'honorable général Wauwermans.

M. le général WAUWERMANS. — Nos cartes ne portent pas de hachures comme les cartes françaises.

Les reports en noir sont très susceptibles de recevoir des modifications supplémentaires.

M. le comte DE MARSY. — Je vous remercie de vos explications.

Je pense, Messieurs, qu'il faudrait s'en tenir aux cartes noires.

Nous ne pouvons demander que, pour des cartes locales, on emploie quatre ou cinq couleurs. La dépense qui en résulterait serait considérable.

Nous nous sommes beaucoup préoccupés, au point de vue du moyen âge, d'une question qui a son importance.

Quand vous voulez déterminer les monuments depuis l'époque mérovingienne, il faut diviser la carte en deux époques, d'abord l'époque romaine et franque, jusqu'à la constitution des États, et ensuite le moyen âge.

Si vous voulez rendre une ville, rendez les édifices religieux avec les signes proposés, et des chiffres pour le siècle. Il y a toute une série de petits modèles très simples.

Je me rappelle qu'au Congrès de Bologne, il nous avait été présenté des projets ayant rapport à des dessins à exécuter sur une carte.

M. Predziecki avait inventé de petits clichés qui s'imprimaient sur les minutes.

Aujourd'hui, la chose serait encore plus facile, et on pourrait avoir les cinquante signes pour 5 ou 6 frs.

Ainsi on pourrait marquer soi-même, sur une carte, les indications nécessaires.

Ce sont des points que nous devons signaler à la Commission.

M. BEQUET. — Il me semble, Messieurs, qu'il y aurait un moyen d'en venir immédiatement à la pratique, le voici :

Les Sociétés archéologiques du pays, chacune pour sa circonscription, commenceraient par dresser différentes cartes : une pour la période anté-romaine, une seconde pour la période romaine; une troisième pour la période franque; une quatrième pour le moyen âge.

Il y aurait donc 4 cartes.

Tous nos signes étant classés, on pourrait faire une seule carte pour la Belgique.

En agissant autrement, nous surchargerions une seule carte dès le premier jour. Nous embrasserions trop à la fois.

On éviterait, je crois, cet inconvénient en procédant comme je l'indique, en prenant quatre grandes divisions.

M. le comte DE MARSY. — Ce sont des genres d'études qui intéressent des personnes différentes.

De plus, ces cartes étant faites sur le même modèle, la dépense serait beaucoup moins considérable.

M. BEQUET. — Et plus tard, rien n'empêcherait de les refondre en une seule.

M. le comte DE MARSY. — On pourrait réunir alors sur la même carte, en les coloriant, les signes des quatre cartes.

M. le Dr JACQUES. — Je propose au Congrès de prendre en considération le vœu ainsi formulé :

» Une commission spéciale sera nommée pour faire

un rapport sur la question pour le prochain Congrès.»

Je ne demande pas, Messieurs, qu'on se prononce immédiatement pour tel ou tel genre de signes, remarquez-le bien.

Je me borne à demander la nomination d'une commission qui étudierait la question et qui nous communiquerait le résultat de son examen.

De cette manière, la proposition entrerait dans une voie pratique d'exécution.

M. G. KURTH. — Est-ce que nous ne sommes pas déjà saisis de la proposition de M. de Marsy ?

L'honorable membre nous propose d'attendre, pour étudier la question, que la Société française d'Archéologie nous fournisse des renseignements qui nous permettraient d'établir un plan franco-belge.

Si une commission belge étudie d'abord la question et fait un rapport, nous pourrions nous trouver isolés et rester seuls avec notre système.

Il me paraît que la bonne solution de la question consisterait à adopter la proposition de M. le docteur Jacques, amendée par M. de Marsy, dans le sens que l'honorable président de la Société française d'Archéologie a indiqué.

M. le Dr JACQUES. — Je demande précisément que les signes de la carte puissent être lus par tout le monde.

Ce que M. de Marsy a demandé, je crois, c'est qu'une commission belge, nommée par le Congrès, veuille bien examiner attentivement la communication que la commission française lui fera dans le courant de l'année.

M. le comte DE MARSY. — D'ici au mois de janvier, nous nous communiquerons nos idées.

Je viendrai très volontiers me mettre en rapport

avec la commission belge, à Bruxelles ou à Namur.

Notre Congrès s'ouvre, l'an prochain, à Soissons, avant le Congrès archéologique belge. Notre commission élaborera un projet qui sera examiné par le Congrès, et puis amendé.

Nous aurions ainsi à vous soumettre un projet qui pourrait devenir définitif.

Donc, au mois d'août prochain, nous posséderons un projet qui pourrait être sérieusement discuté.

M. le Dr JACQUES. — Parfaitement.

M. BEQUET. — Je dois vous faire remarquer, Messieurs, que notre carte archéologique de la province de Namur ne constitue qu'un simple essai.

Elle a été exposée pour être examinée par vous et provoquer vos réflexions et vos critiques.

M. le Dr JACQUES. — C'est ainsi que je l'ai compris, et c'est pour cela que je me suis permis de faire la critique de votre carte, qui est d'ailleurs très bien faite à d'autres points de vue.

M. le comte DE MARSY. — La question des signes d'une carte est peu de chose, après tout. L'important, c'est que la carte soit faite. (*Très bien!*)

M. le général WAUWERMANS. — Messieurs, permettez-moi une observation.

Rappelez-vous qu'au Congrès d'Anvers nous avons tenu à conserver à chacune de nos Sociétés archéologiques, leur autonomie; la nomination d'une commission par le Congrès irait à l'encontre de cette volonté sage, et aurait pour résultat de fondre nos travaux en une unité que nous ne voulons pas.

Nous voulons conserver notre autonomie, et je demande en conséquence qu'on ne nomme pas une commission, — dans le sens étendu qu'on a donné à ce mot, — mais que la Société archéologique de Namur soit elle-même cette commission,

Déjà cette Société a préparé un projet digne d'être pris en très sérieuse considération.

Qu'elle veuille donc bien reprendre l'étude qu'elle a commencée, et, tout en tenant compte de la discussion qui vient d'avoir lieu dans cette enceinte, qu'elle nous apporte la solution qu'elle croira la plus sage.

M. BEQUET. — Nous nous chargerons bien volontiers de la mission qu'on voudra nous confier.

Seulement, nous prierons M. le comte de Marsy et M. le Dr Jacques de nous envoyer les renseignements qu'ils auront pu recueillir, et qui nous seraient utiles pour l'accomplissement de notre tâche.

M. le Dr JACQUES. — Je me rallie pleinement à la proposition que vient de nous faire M. le général Wauwermans.

Comme il le dit, nos Sociétés fédérées doivent conserver leur autonomie; chaque Société doit vivre de sa propre vie, chacune d'elles doit conserver son initiative. C'est ainsi que, par des moyens divers, nous atteindrons notre but.

Je suis donc d'avis qu'il vaut mieux charger une Société de faire un premier travail sous sa propre responsabilité.

Que cette Société nous présente son rapport l'an prochain, après s'être mis en rapport avec la Société française d'Archéologie, et ainsi nous pourrons être éclairés sur la question, et, en connaissance de cause, prendre une résolution, aboutir à un résultat.

L'honorable général a prié la Société archéologique de Namur de se charger de ce travail, et M. Bequet a bien voulu nous dire qu'il acceptait cette mission. Quoi de mieux! Nous ne pouvons que nous féliciter de ce premier résultat. (*Très bien.*)

M. BEQUET. — Il est bien entendu que ce que nous en ferons constituera un simple essai.

UN MEMBRE. — Vous êtes trop modeste.

La séance est levée à dix heures du soir.

TRÉSOR DU COUVENT DES SŒURS DE NOTRE-DAME.

Le mercredi 18 août, à huit heures et demie du matin, les membres du Congrès sont allés visiter le trésor des Sœurs de Notre-Dame, un des plus riches de la Belgique. Ce trésor appartenait autrefois au prieuré de Sainte Marie d'Oignies sur la Sambre; il fut légué aux Sœurs de Notre-Dame par le dernier religieux de la maison d'Oignies Don Grégoire Pierlot, décédé à Moignelée en 1826. On y admire une quinzaine d'œuvres du frère Hugo, un des plus habiles orfèvres du moyen âge qui naquit, croit-on, à Walcourt, petite ville de l'Entre-Sambre-et-Meuse, vers la fin du XII^e siècle. Nous mentionnerons : deux grandes croix à double branche du XIII^e siècle, (M. Violet-le-Duc cite le pied en cuivre doré d'une de ces croix comme un des plus beaux ouvrages en fonte ciselée que nous ait légué le moyen âge); — La couverture d'un splendide Évangélaire, sur laquelle le frère Hugo s'est représenté dans une nielle, offrant son livre à saint Nicolas, patron du prieuré d'Oignies; — Un calice dont le pied est garni de nielles et d'un nœud d'une rare distinction; — Le reliquaire de la robe de saint Pierre, magnifique ouvrage de ciselure et de niellure; — Un charmant étui en argent niellé, renfermant le gobelet en cuir de sainte Marie d'Oignies; — de nombreux reliquaires, des philactères ornés de filigranes et de sujets gravés, etc. — Parmi les ouvrages n'appartenant pas au frère Hugo, on remarque : l'autel portatif, la crosse en ivoire, le manipule, deux mitres d'une grande valeur archéologique et deux anneaux ayant appartenu à Jacques de Vitry, évêque de Ptolémaïs, qui passa les dernières années de sa vie dans le monastère d'Oignies.

MM. Reusens et Bequet attirent l'attention des membres du Congrès sur les pièces les plus intéressantes de ce magnifique trésor. Ils font remarquer l'élégance du style et la perfection des procédés du frère Hugo. Artiste novateur, il a négligé les émaux multicolores, très en usage à son époque, pour donner la préférence à la niellure et à la ciselure.